

Les personnels de l'académie de Montpellier – Janvier 2022

En janvier 2022, 48 760 personnes sont rémunérées dans l'académie de Montpellier au titre de la mission « Enseignement scolaire ». Les personnels sont répartis à 42 % dans le département de l'Hérault, 26,1 % dans le Gard, 16,3 % dans les Pyrénées-Orientales, 11,9 % dans l'Aude et 3,7 % en Lozère. 73,1 % des agents de l'académie sont des enseignants.

Pour information : depuis janvier 2016, les notes d'information des personnels de l'académie (hors Andorre) se font sur la base des fichiers des bulletins de salaire. Le périmètre est donc plus large que précédemment puisque tous les contrats à durée déterminée seront recensés qu'ils soient de quelques jours ou de plusieurs mois.

Les personnels rémunérés par l'académie de Montpellier – Janvier 2022

Budgets opérationnels de programme (BOP)	2022	Rappel 2021
-139- Enseignement privé du premier et du second degrés	4 896	4 907
-140- Enseignement scolaire public du premier degré	14 325	14 208
-141- Enseignement scolaire public du second degré	18 790	18 725
-214- Soutien de la politique de l'éducation nationale*	864	849
-230- Vie de l'élève	9 885	10 069
Total	48 760	48 758

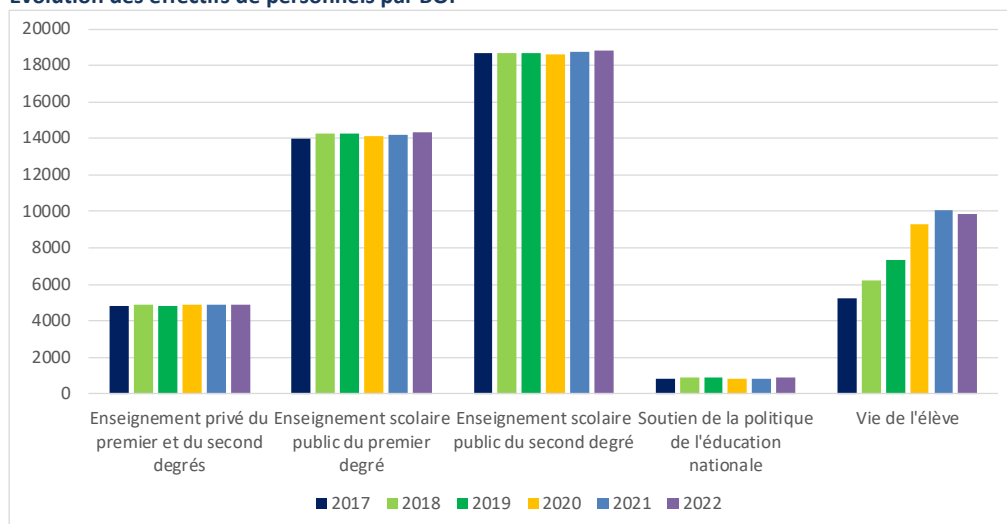
Sources : POLCA et CNE

* intégration des effectifs de la DRAJES (hors RENOIRH)

Des effectifs en progression

En janvier 2022, l'académie de Montpellier a rémunéré 48 760 personnes dont 35 657 enseignants dans les écoles, collèges et lycées, ce qui représente 73,1 % des personnels rémunérés. Parmi ces personnels enseignants, 86 % exercent dans le secteur public et 14 % dans le secteur privé sous contrat (même proportion que les années précédentes).

Évolution des effectifs de personnels par BOP



Un taux global de féminisation stable

Le taux de féminisation affiché par l'académie est de 73 % comme l'année dernière. Il diffère fortement selon le corps et le BOP auxquels appartiennent les agents.

Le premier degré public est composé à 99 % de professeurs des écoles et instituteurs dont 84 % sont des femmes soit une stabilisation par rapport à 2021. Pour les personnels d'inspection, le taux de féminisation est de 48 % et poursuit ainsi sa hausse puisque l'année dernière, il s'élevait à 44 %.

Dans le second degré public, le taux de féminisation reste stable à 60 %. Il s'établit à :

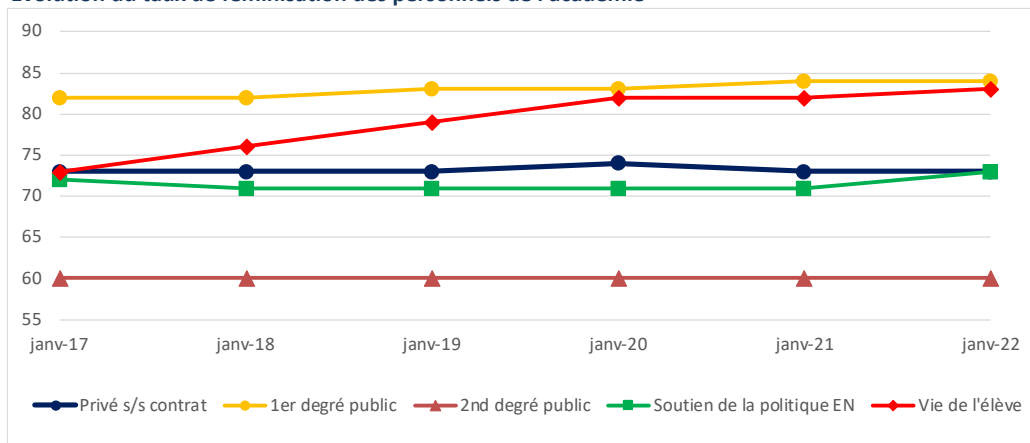
- 58 % pour les enseignants, soit une proportion de femmes s'élevant à 53% des agrégés contre 64 % pour les certifiés comme l'année dernière ;
- 73 % pour les non enseignants, avec un taux de féminisation de 53 % pour les personnels de direction, d'inspection, d'encadrement et d'orientation (DIEO) contre 62 % pour les personnels administratifs et techniques de catégorie A, soit une augmentation de 3 points pour cette dernière catégorie par rapport à l'année dernière.

Dans les établissements privés sous contrat du premier et du second degrés, 73 % des enseignants sont des femmes, soit une valeur identique à l'année dernière : le taux de féminisation est respectivement de 91 % dans le premier degré et de 65 % dans le second degré.

73 % des personnels rémunérés sur le BOP « Soutien de la politique de l'éducation nationale » sont des femmes, soit 2 points de plus par rapport à l'année dernière.

Quant au BOP « Vie de l'élève », les femmes représentent 83 % des personnels rémunérés. Dans les fonctions médico-sociales et d'accompagnement des élèves en situation de handicap, les taux de féminisation sont supérieurs à 90 %.

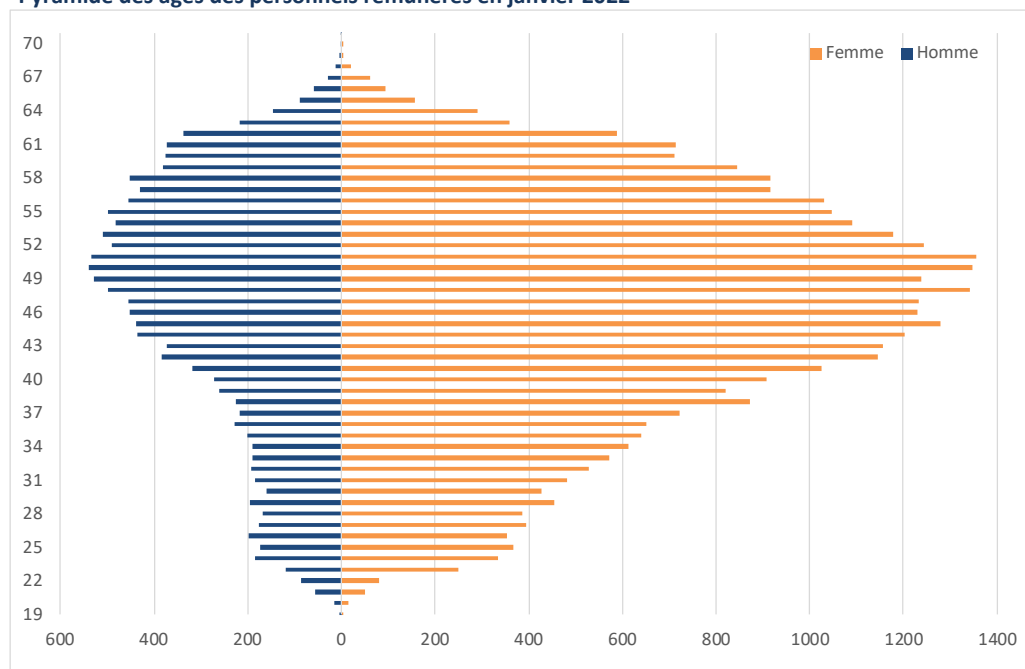
Évolution du taux de féminisation des personnels de l'académie



Un âge moyen de 46 ans stable

L'académie présente une moyenne d'âge de l'ensemble de ses personnels de 46 ans.

Pyramide des âges des personnels rémunérés en janvier 2022



Globalement, l'académie affiche une relative stabilité de l'âge moyen depuis au moins 6 ans.

Cependant, au cours de ces 7 dernières années, la part des 50 ans et plus est en progression de 10 points passant ainsi de 32 % en janvier 2016 à 42 % en janvier 2022, tandis que celle des moins de 30 ans reste stable depuis 4 ans en représentant près de 8 %.

Selon les BOP et les catégories d'emplois observés, l'âge moyen diffère.

Ainsi, les BOP recensant les personnels enseignants affichent des moyennes d'âge de 47 ans pour le BOP « Enseignement scolaire privé du premier et du second degré privé », 45 ans pour le BOP « Enseignement scolaire du premier degré public » et 48 ans pour le BOP « Enseignement scolaire du second degré public ».

Les personnels d'encadrement, administratifs et techniques présents dans les BOP « Enseignement scolaire du second degré public » affichent 51 ans de moyenne d'âge et 49 ans pour le BOP « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

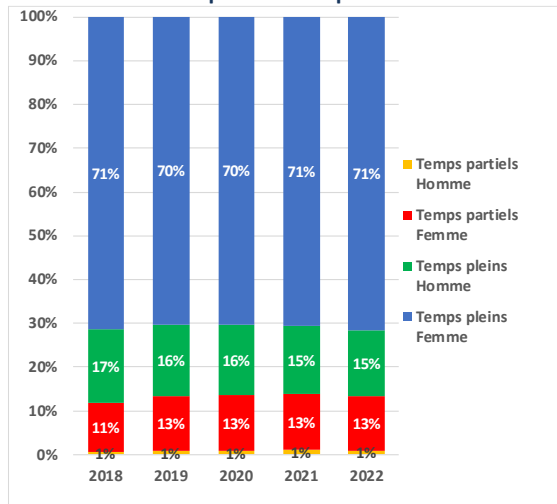
Les personnels d'éducation, médico-sociaux et d'accompagnement d'élèves ont une moyenne d'âge de 43 ans. Le BOP « Vie de l'élève » est composé principalement de personnels accompagnant des élèves en situation de handicap (soit près de 90 % des personnels) et leur moyenne d'âge s'élève à 42 ans.

Un taux de personnels à temps partiel en progression

Tous BOP confondus, 26 % des agents de l'académie sont à temps partiel dont plus de 85 % de femmes. Un taux qui se stabilise après 5 années d'augmentation, depuis janvier 2017 où il était de 16 % puis de 19 % en 2018, de 21% en 2019, de 25 % en 2020 et de 26% en 2021. Toutefois, la place du temps partiel diffère selon le BOP et la mission des personnels.

La répartition des poids de chaque quotité de service en janvier 2022 varie légèrement suivant le BOP et les missions. S'agissant du BOP « Vie de l'élève », la hausse de la part des temps partiels et de la féminisation du BOP constatée ces dernières années se confirme.

P140 - Poids des temps de travail par sexe



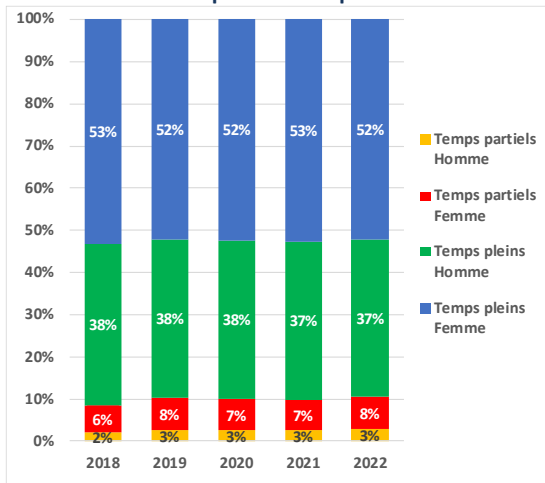
Dans le premier degré public, 14 % des agents sont à temps partiel dont plus de 93 % concernent des femmes en 2022 (comme en 2020 et 2021) contre 96 % en 2019.

Il existe également une relative stabilité de la répartition des temps de travail sur les 5 années observées. En 2022, la répartition des temps pleins et temps partiels se stabilise par rapport à 2021.

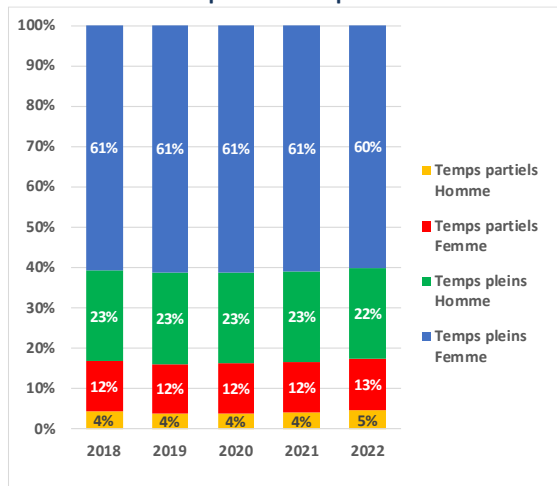
Dans le second degré public, 11 % des agents sont à temps partiel et près de 74 % sont des femmes en 2022. Ce BOP concerne à la fois des personnels enseignants, des personnels d'encadrement mais aussi des personnels administratifs et techniques.

La population enseignante affiche un taux de temps partiel à hauteur de 11 %, soit 1 point de plus que les autres catégories d'emplois recensées dans le second degré public.

P141 - Poids des temps de travail par sexe



P139 - Poids des temps de travail par sexe



Dans le secteur privé, le poids du temps partiel dans le premier degré est de 17 % contre 18 % dans le second degré.

La part du temps partiel dans le 1er degré privé augmente de 3 points par rapport à l'année dernière.

Depuis janvier 2018, il est possible de constater une augmentation du temps partiel des femmes au détriment du temps complet des femmes.

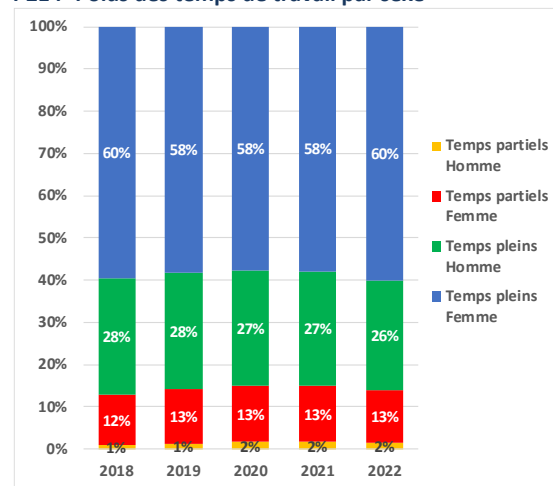
En résumé, dans le premier degré, la part du temps partiel dans le secteur privé est de 18 % contre 13 % dans le public, soit 5 points de plus. S'agissant du second degré, la part du temps partiel dans le secteur privé est de 18 % alors que dans le public elle s'élève à 10 %, soit 8 points de plus que dans le public.

La différence de proportion du temps partiel des enseignants entre le public et le privé sous contrat pour les premier et second degrés s'explique par une part plus importante de personnels enseignants contractuels dans le 1er degré privé essentiellement recrutés pour des contrats à temps partiel. Ce constat s'observe également dans le second degré où les enseignants contractuels représentent 46 % des temps partiels contre 27 % dans le public.

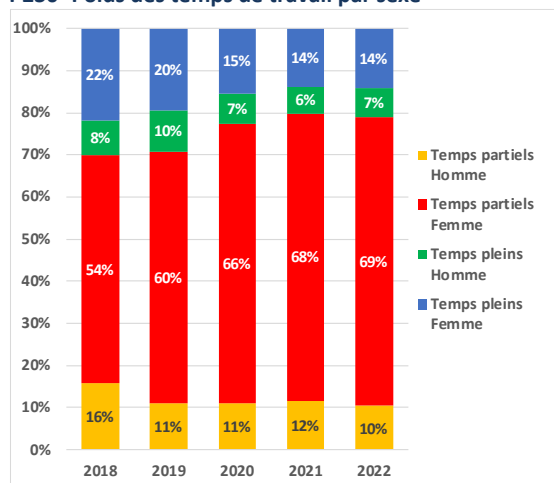
15 % des personnels rémunérés sur le BOP « Soutien de la politique de l'éducation nationale » sont des agents à temps partiel.

Il est possible de constater une stabilisation du poids du temps partiel par rapport au temps complet quel que soit le sexe.

P214 - Poids des temps de travail par sexe



P230 - Poids des temps de travail par sexe



En 2022, 79 % des personnels rémunérés sur le BOP "Vie de l'élève" sont à temps partiel contre 80% en 2021. Compte tenu des agents recensés (près de 90 % d'assistants d'éducation et d'accompagnants d'élèves en situation de handicap), ce BOP affiche la plus forte part de personnels à temps partiel de la mission « Enseignement scolaire ».

En effet, les missions confiées à ces personnels se réalisent dans la grande majorité sur des contrats avec des quotités de service inférieures à du temps plein.

La poursuite du recrutement de personnels accompagnant des élèves en situation de handicap depuis la rentrée scolaire 2019 explique la hausse de la part du temps partiel sur ce BOP par rapport aux 71 % constatés en janvier 2019.

Sources et définitions

Les données contenues dans cette note sont issues de la base des bulletins de salaire (univers POLCA-ACA bulletin de salaire v2.22) de janvier 2022 et du Contrôle National des Emplois (CNE).

Le personnel recensé comprend tous les personnels rémunérés par l'académie de Montpellier (hors Andorre) ainsi que les personnels de la DRAJES (1^{ère} vague d'effectifs AGORA). Contrairement aux précédentes notes d'information, les personnels en fin de fonction ou les personnels contractuels effectuant des suppléances ou des remplacements dont la durée est inférieure à l'année scolaire sont dorénavant pris en compte dans les personnels de l'académie.

En raison des différences de champ, les effectifs comptabilisés ne sont pas comparables à ceux présentés dans d'autres documents académiques issus de l'exploitation des fichiers de gestion des personnels (EPP, AGORA, AGAPE, ...).

La notion de temps partiel utilisée dans la note correspond à la définition du RERS (Repères et références statistiques) : elle regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent et le temps incomplet à l'initiative de l'administration.

Les personnels rémunérés par l'académie de Montpellier – janvier 2022

Budgets opérationnels de programme (BOP)	Académie	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
139 : Enseignement privé premier et second degrés	4 896	360	1 590	1 751	483	712
140 : Enseignement scolaire public 1er degré	14 325	1 832	3 757	5 909	465	2 362
141 : Enseignement scolaire public 2nd degré	18 790	2 382	4 738	8 044	496	3 130
214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale	864	65	99	603	34	63
230 : Vie de l'élève	9 885	1 154	2 546	4 186	311	1 688
TOTAL	48 760	5 793	12 730	20 493	1 789	7 955

Programme 140 : Enseignement scolaire public premier degré

Corps	Effectifs académie	% de femmes	âge moyen	% temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
INSTITUTEUR	25	76	58	28		10	7	1	7
PROFESSEUR DES ECOLES	13 848	84	45	13	1 790	3 642	5 685	453	2 278
PSYCHOLOGUE EDUCATION NATIONALE	139	88	52	6	18	30	62	3	26
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	48	48	57	-	5	13	20	2	8
AUTRE TITULAIRE	9	67	49	-	1	1	5		2
CONTRACTUEL	131	93	32	9	8	34	70	1	18
ENSEIGNANT ALTERNANT 1D	125	91	25	100	10	27	60	5	23
TOTAL	14 325	84	45	13	1 832	3 757	5 909	465	2 362

Programme 141 : Enseignement scolaire public second degré

Corps	Effectifs académie	% de femmes	âge moyen	% temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
PROFESSEUR AGREGE	2 075	53	49	7	246	507	1 031	21	270
PROFESSEUR CERTIFIE	9 211	64	48	10	1 199	2 343	3 813	253	1 603
PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE	73	40	53	-		17	49		7
CHARGE D ENSEIGNEMENT EPS	20	30	62	10	2	7	9		2
PROFESSEUR D ENS. GENERAL DES COLLEGES	16	31	62	13	2	1	11		2
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS	2 200	50	50	6	284	529	968	45	374
PROFESSEUR D'EPS	1 075	43	47	7	146	273	436	34	186
PROFESSEUR DES ECOLES	439	62	47	3	62	105	165	15	92
TOTAL ENSEIGNANTS TITULAIRES	15 109	58	49	8	1 941	3 782	6 482	368	2 536
CONTRACTUEL ENSEIGNANT	1 395	55	44	27	169	385	540	61	240
MAITRE CONTRACTUEL	22	86	58	5		6	9		7
ENSEIGNANT ALTERNANT 2D	94	69	27	100	1	19	65		9
TOTAL ENSEIGNANTS NON-TITULAIRES	1 511	57	43	31	170	410	614	61	256
TOTAL ENSEIGNANTS	16 620	58	48	11	2 111	4 192	7 096	429	2 792
INSPECTEUR DE L EDUCATION NATIONALE	27	41	56	-	1	1	23	1	1
INSP.D ACADEMIE/INSP.PEDAG. REGIONAL	48	44	55	-			48		
PERSONNEL DE DIRECTION	496	48	54	-	63	130	207	20	76
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	14	79	51	-	1	4	6		3
PSYCHOLOGUE EDUCATION NATIONALE	106	80	53	13	12	27	46	3	18
TOTAL PERSONNELS D'IEO	691	53	54	2	77	162	330	24	98
ATTACHE D ADMINISTRATION DE L'ETAT	221	62	51	1	32	56	93	3	37
ADMINISTRATEUR DE L'EN	2	-	-	-			2		
INGENIEUR D ETUDES (RECH ET FORM)	2	-	-	-			2		
ASSISTANT INGENIEUR (RECH ET FORM)	1	-	-	-			1		
TOTAL ATOS CATEGORIE A	226	62	51	2	32	56	98	3	37
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	340	85	50	11	37	97	131	15	60
TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION(NES)	42	57	53	10	4	11	19		8
TOTAL ATOS CATEGORIE B	382	82	50	11	41	108	150	15	68
ADJ. ADM DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT	556	92	51	14	72	144	233	14	93
ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	152	64	49	16	22	38	66	5	21
TOTAL ATOS CATEGORIE C	708	86	51	15	94	182	299	19	114
CONTRACTUEL ADMINISTRATIF	163	89	46	32	27	38	71	6	21
CONTRACTUEL ADMINISTRATIF	163	89	46	32	27	38	71	6	21
TOTAL PERSONNELS NON-ENSEIGNANTS	2 170	73	51	10	271	546	948	67	338
TOTAL	18 790	60	48	10	2 382	4 738	8 044	496	3 130

Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés

Corps	Effectifs académie	% de femmes	âge moyen	% temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
INSTITUTEUR	4	-	-	-		1	1		2
PROFESSEUR DES ECOLES	1 231	92	47	13	100	340	509	129	153
MAITRE CONTRACTUEL	218	90	38	34	17	56	81	25	39
ENSEIGNANT ALTERNANT 1D	24	83	30	100	1	5	16	2	
TOTAL PREMIER DEGRE	1 477	91	46	17	118	402	607	156	194
PROFESSEUR DES ECOLES 2D	100	77	50	4	5	26	48		21
MAITRE CONTRACTUEL 2D	647	64	42	46	49	228	194	85	91
ADJOINT D ENSEIGNEMENT 2D	13	77	56	54		5	6		2
PROFESSEUR AGREGE 2D	140	46	49	8	4	56	50	6	24
PROFESSEUR CERTIFIE 2D	1 822	70	48	13	135	582	668	141	296
PROFESSEUR D'EPS 2D	217	35	46	6	18	68	77	20	34
PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE 2D	1	-	-	-			1		
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS 2D	473	64	48	7	31	220	97	75	50
ENSEIGNANT ALTERNANT 2D	6	33	29	100		3	3		
TOTAL SECOND DEGRE	3 419	65	47	18	242	1 188	1 144	327	518
TOTAL	4 896	73	47	17	360	1 590	1 751	483	712

Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale

Corps	Effectifs académie	% de femmes	âge moyen	% temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
PILOTAGE DES SERVICES ACADEMIQUES	27	41	53	-	3	4	16	2	2
ATTACHE D ADMINISTRATION DE L'ETAT	72	61	50	7	4	6	56	3	3
MEDECIN	4	-	-	-	1		2		1
CONSEILLER TECHNIQUE DES SERV. SOC.	7	100	57	-	1	1	3	1	1
INGENIEUR DE RECHERCHE (RECH ET FORM)	17	35	51	18			17		
INGENIEUR D ETUDES (RECH ET FORM)	49	27	45	12		1	48		
ASSISTANT INGENIEUR (RECH ET FORM)	7	43	49	14			7		
INFIRMIER ENES CATEGORIE A	6	83	54	-	1	1	2	1	1
AUTRE TITULAIRE CATEGORIE A	5	-	-	-			5		
TOTAL CATEGORIE A	194	50	50	8	10	13	156	7	8
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	248	86	48	17	15	37	167	6	23
TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION(NES)	32	16	50	-	1		29	1	1
ASSISTANT SERVICE SOCIAL ADMIN DE L'ETAT	9	100	56	-	2	2	3	1	1
TOTAL CATEGORIE B	289	79	49	14	18	39	199	8	25
ADJ. ADM DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT	210	90	51	17	18	30	134	13	15
ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	43	35	55	5	4	7	26	2	4
TOTAL CATEGORIE C	253	81	52	15	22	37	160	15	19
CONTRACTUEL	128	77	43	21	15	10	88	4	11
TOTAL NON-TITULAIRES	128	77	43	21	15	10	88	4	11
TOTAL	864	73	49	14	65	99	603	34	63
<i>Dont personnels DRAJES (AGORA)</i>	40	88	46	15	2	4	30	1	3

Programme 230 : Vie de l'élève

Corps	Effectifs académie	% de femmes	âge moyen	% temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
MEDECIN DE L EDUCATION NATIONALE	38	95	56	29	6	8	17	1	6
CONS TECH DE SERV SOC AE	8	100	58	13	2	2	4		
INFIRMIER ENES CATEGORIE A	272	95	52	29	37	72	105	13	45
ASSISTANT SERVICE SOCIAL ADMIN DE L'ETAT	90	97	47	29	13	20	36	4	17
PERSONNEL DE SANTE NON-TITULAIRE	56	89	45	50	5	18	19	2	12
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	468	76	50	7	64	128	180	15	81
CPE ALTERNANT	10	70	25	100			10		
ASSISTANT D EDUCATION	2 632	59	31	57	328	647	1 087	95	475
ACCOMPAGNANT ELEVES SITUATION DE HANDICAP	6 228	93	47	98	689	1 630	2 702	169	1 038
MAITRE D'INTERNAT	8	50	56	13	2			6	
SURVEILLANT D'EXTERNAT	2	-	-	-		2			
CONTRACTUEL	70	69	41	24	8	18	24	6	14
MAITRE CONTRACTUEL	1	-	-	-			1		
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS	1	-	-	-		1			
PERSONNEL DE DIRECTION	1	-	-	-			1		
TOTAL	9 886	83	43	79	1 154	2 546	4 186	311	1 688

TOTAL ACADEMIE	48 760	73	46	26	5 793	12 730	20 493	1 789	7 955
-----------------------	---------------	-----------	-----------	-----------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------

Sources : POLCA et CNE

Note : (1) le temps partiel regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent et le temps incomplet à l'initiative de l'administration.